

VILLE DE ROYAN

Réunion du Mardi 9 Juin 1959 - 20 h 30

OBJET :

Fournitures Scolaires  
gratuites - Marchés

59087

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le neuf Juin à 20 h30  
Le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses  
séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convo-  
cations faites le 4 Juin 1959

Etaient présents : MM. Hubert MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU,  
LANOUE, LANUSSE, GUILLAUD, MOUCHOT, FONTANILLE, POUGET, MONGRAND,  
LAMOUCHE, FLAHAUT, MASSE, ETCHEBER, REIX, BERLAND, NARTEAU, GACHET,  
MENANT, BOUCHET, BUJARD, GALLAND, BETOUS, CHAMBOULAN

Représentés : M. BISCAYE par M. ETCHEBER  
Melle FOUCHE par M. Nartreau

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril  
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le  
sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été dési-  
gné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Rapporteur rend compte au Conseil Municipal de la  
réunion qu'il eut le 4 Juin 1959 avec les Directeurs des Ecoles et dont cha-  
que Conseiller a reçu le compte rendu.

Les demandes ne sont pas encore exactement déposées, notam-  
ment celles de l'école J. Ferry.

Telles qu'elles sont exprimées, elles groupent la majeure  
partie des fournitures ( cahiers, buvards, plumes, etc..) sur la librair-  
rie St Martin de La Rochelle, les achats de livres étant surtout faits chez  
les libraires de Royan faisant un rabais de 18 % et s'engageant à réaliser  
les échanges demandés au cours d'Octobre et Novembre dans le délai maximum  
de 3 semaines.

Compte tenu de ces réserves, il y aurait lieu de passer les  
marchés suivants :

- avec la Librairie St Martin de La Rochelle un marché limité à 1.400.000 f
- avec la Librairie La Fontaine rue Font de Cherves à  
Royan un marché limité à 600.000 f
- avec la Librairie " Art et Savoir" de Royan un marché à 650.000 f

Les Librairies Dupont, Rousselot et Seugnet faisant des  
ventes intérieures à 500.000 frs, il n'est pas nécessaire d'établir  
de marchés pour l'instant.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé du rapporteur, autorise

M. le Maire à passer marché avec différents fournisseurs pour fournitures

scolaires savoir :

- avec la Librairie St Martin à La Rochelle, un marché limité à	1.400.000 frs
- " La Fontaine rue Pont de Cherves "	600.000 frs
- Art et Savoir, rue Gambetta "	650.000 frs

dit

que la dépense sera mandatée sur le chapitre correspondant du budget " fournitures scolaires gratuites " ch XXI, art. 4 "

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre M. les membres présents



POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,

APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER le 26 Octobre 1959  
LE SOUS PREFET  
signé: J.VOCHEL

Pour copie conforme  
Mairie de Royan, le 29 Octobre 1959  
Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,



M. MATRAS

**MAIRIE DE ROYAN**

(CHARENTE-MARITIME)

TÉLÉPHONE : 104

REP PG/NER

**Fournitures scolaires gratuites 1959 -1960**

**MARCHÉ DE GRE À GRE**

M. MEYER Maire de la Ville de Royan  
 autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juin 1959

M. Madao GOUJON Librairie ART & SAVOIR, 84 rue Gambetta à ROYAN

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er- La Librairie ART & SAVOIR s'engage à assurer la livraison des fournitures scolaires gratuites dans les écoles primaires de ROYAN suivant les commandes qui seront passées et dont les principales articles à fournir sont énumérés selon devis ci-après :

• Ardoises naturelles	caire bois	taille 2	96 frs
		taille 3	120 "
		taille 4	144 "
• Ardoises incassables caire bois		taille 3	96 "
• Ardoises carton taille 2	( 12 x 20 )	.....liens	16,80
• " " " 3	( 15 x 25 )	....."	19,20
• " " " 4	( 18 x 25 )	....."	21,60
• Cames crayons " Lard "		....."	15,90
• Double décimètre bois		....."	31 "
• Saviari coupés 125 x 200		.....18.cent	160 "
• boîte de 144 plumes Henry		.....la boîte	540 "
• Boîte de 100 plumes Sergent Major		....."	480 "
• boîte de craie Bord PAILLARD blanche		....."	175 "
• Boîte de craie	couleurs	....."	220 "
• deux encres violette et rouge		.....pièce	48 "
• crayon de lier " Saintonge "		....."	10,80
• crayon couleurs BECKERS		....."	22,50
• règle bois 4 couleurs - 1 côté gradué		....."	21,60
• Porte plumes ordinaires simple pince		..... la douzaine	95
	double pince	....."	140

e/...



<b>Cahiers CORVETTES</b>	velin classique AFB IV/3 72 grammes normalisé avec couverture carte 125 gr imprimée	
	- 8 feuilles ( 32 pages) .....	15,90
	- 12 feuilles ( 48 pages) .....	22,80
	avec couverture carte rustique 180 grs, imprimée coins ronds :	
	24 feuilles ( 96 pages) .....	45,50
<b>Cahiers INCOMPARABLES</b>	- Vellin A - 56 gr, couverture 1/2 carte imprimée	
	Brouillon 100 pages .....	27,90
<b>Cahiers HIND</b>	normalisés - dessin surfin AFB VII/1 90 grammes couverture carte 125 grs, imprimée	
	in 4° couronné ( 170 x 220 )	
	4 feuilles - 16 pages) uni .....	13,90
	4 feuilles 4° - quadrillé 10 x 10 .....	14,50
<b>Cahiers HAVANE</b>	normalisés - dessin surfin AFB - VII/1	
	12 grammes couverture carte molleton vert nouée imprimée 130 gr	
	in 4° rainé ( 245 x 315)	
	4 feuilles 16 pages uni .....	36,60
<b>Cahiers HERRIKES</b>	Vergé Alfa filigrané AFB VII/1 64 grammes	
	cahiers double ligne 8 feuilles - 32 pages ..	16,20
	existe en 2 m/m et en 3 m/m	
	en 2 et en 3 m/m avec interligne	
	en 2 et en 3 m/m avec interligne et verticale	

**LEVIERS CLASSIQUES** - 19 % de rabais sur les prix des Bitours - Nota de toutes taxes

**ARTICLE 2.** Le montant du présent marché est limité à la somme de 650.000 francs ( six cent cinquante mille francs).

**ARTICLE 1.** La librairie ART à SAVOIR affirme sous peine de réclamation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à sa toute exclusive qu'elle ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 90 de la loi n° 52.401 du 14 avril 1952.

**ARTICLE 4.** Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret n° 54.1318 du 30 Décembre 1954, publié au J.O. du 1er Janvier 1955.

A ROYAN, le 15 Juin 1959

LE FOURNISSEUR,

Pour le Maire, MAIRE,



Pour copie conforme  
Mairie de Royan, le  
29 Octobre 1959

Pr le Maire  
l'Adjoint Délégué,

M. MATRAS



APPROUVE ROCHEFORT S/MER le 26 Octobre 1959  
LE SOUS PREFET  
signé: J. VOCHER

## MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

REF 10/118

## FOURNITURES SCOLAIRES GRATUITES 1959-1960

## MARCHÉ DE CRE À CRE

ENTRE : M. MEYER Hubert, Maire de la Ville de ROYAN  
autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juin 1959

ET : Madame LABYRIE-BOULIERNE "Librairie LA FONTAINE"  
Place Pont de Gervais à ROYAN

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1er - Madame LABYRIE-BOULIERNE s'engage à assurer la livraison des fournitures scolaires gratuites dans les écoles primaires à ROYAN suivant les commandes qui lui seront passées et dont les principaux articles à fournir sont énoncés selon devis ci-après :

Fournitures scolaires:

- ardoises cadre bois		l'une	95 frs
- ardoises carton		"	18 -
- cahier 24 feuilles 72 gr l'un	} idéal	gai savoir	Callia
12 feuilles "		46 fr	46
8 feuilles "		25	25
- cahier dessin reusin Grouse ou Rembrandt		l'un	57 frs
- cahier in 4° uni		"	12 -
- gomme crayon - 60 morceaux -		pièce	8 -
- protège cahier avec rabats			10 -
- Livres coupés		le cent	180 frs
- Boîtes plumes HENRI (de 144)			550 -
- boîtes " SERgent Major (100)			430 -
- craie ronde blanche		la boîte	120 -
- craie ronde couleur		"	160 -
- crayon scolaire		pièce	9 -
- crayon couleur " Galypso "		la douz.	150 -
- cahier brouillon 100 pages			26 -
- doses encre violette			55 -
- doses encre rouge			70 -

Livres classiques 18 % de rabais sur les prix des éditeurs ( nets de toutes taxes)

./...

**ARTICLE 2.** - Le montant du présent marché est limité à la somme de 600.000 francs ( six cent mille francs).

**ARTICLE 3.** - Madame LABYRIE-BOULIERE affirme sous peine de réclamation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs qu'elle ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 50 de la loi n° 52.401 du 14 avril 1952 .

**ARTICLE 4.** - Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret n° 54.1518 du 30 Décembre 1954, publié au J.O. du 1-1-1955.

A ROYAN, le 15 Juin 1959

Le FOURNISSEUR,

*Labyrie*

LE MAIRE, Pour le Maire,  
l'Adjoint Délégué



*Rocheleux*

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 26 Octobre 1959

LE SOUS PREFET

signé: J.VOCHEL

POUR COPIE CONFORME  
MAIRIE DE ROYAN, le 29 Octobre 1959

Pr le Maire

l'Adjoint Délégué,



*Matras*

M. MATRAS



MAIRIE DE ROYAN

(CHARENTE-MARITIME)

TELEPHONE : 104

FOURNITURES SCOLAIRES GRATUITES -1959-1960

MARCHÉ DE CHEZ A CHEZ

**MISE :** M. HENRI Robert, Maire de la Ville de ROYAN  
 autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 Juin 1959

**ET :** BERNARDINE SAINT MARTIN, rue Saint Yon à LA ROCHE-VALENTIN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

**ARRÊTÉ** Le Maire de la Mairie SAINT MARTIN s'engage à assurer la livraison des fournitures scolaires gratuites dans les écoles primaires de ROYAN suivant les commandes qui lui seront passées et dont les principaux articles à fournir sont énumérés selon devis ci-après:

• Articles cadre bois - article naturelle .....	pièce	02 frs
• articles carton extra-fort .....	"	15 "
• Cahiers 24 feuilles 72 grs volin labor .....	le cent	4.450 frs
• Cahiers bruyillon 100 pages .....	"	2.000 "
• Cahiers 12 feuilles 72 grs a/ une forte .....	"	2.250 "
• cahiers 8 feuilles " " " .....	"	1.500 "
• cahiers 8 feuilles " 2 ligne une forte .....	"	1.500 "
• cahiers dessin: main .....	"	3.000 "
• cahiers dessin in 4° course uni .....	"	1.200 "
• cahiers dessin in 4° 10/10 .....	"	1.500 "
• gomme crayons .....	"	700 "
• double décalétre .....	"	1.200 "
• Protège cahiers avec rabat ordin. ....	"	1.500 "
• Carnets de correspondance .....	"	1.500 "
• bureaux coupés .....	"	100 "
• Boites plume Henry .....	la boîte	500 "
• Boites plume Sargent Major .....	"	900 "
• ardois rouge blanche .....	"	125 "
• ardois rouge couleur .....	"	175 "
• ardois encres violette .....	la douz.	56 "
• ardois encres rouge .....	"	70 "
• crayons feutres ordinaires .....	la douzaine	96 "
• crayons couleurs assortis .....	"	200 "
• règles ordinaires .....	le cent	500 "
• porteo-plume ordinaires .....	"	700 "
• coupes scolaires .....	à pièce	30 "

Livres classiques ( 10 % de rabais sur les prix des éditeurs ( nets de toutes taxes)

**ARTICLE 2.-** Le montant du présent marché est limité à la somme de 1.400.000 francs  
( un million quatre cent mille francs)

**ARTICLE 1.-** La Librairie SAINT MARTIN affirme sous peine de réclamation de plein  
droit du marché ou de sa mise en régie à une toute quelconque qu'elle ne tombe  
pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 29 de la Loi 52.402  
du 14 avril 1952 .

**ARTICLE 4.-** Le présent marché est exempt des formalités d'enregistrement conformément  
au décret n° 94.1316 du 30 Décembre 1954 , publié au J.O. du 1er janvier 1955.

A ROYAN, le 15 JUIN 1959

LE FOURNISSEUR,  
SAINT-MARTIN & C<sup>ie</sup>  
SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE  
L'un des Gérants :

*J. Labordy*

LE MAIRE,  
Pour le Maire,  
l'Adjoint-Délégué :

*M. Rocheteau*



APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER le 26 Octobre 1959

Le Sous-Préfet  
signé: J.VOCHEL

POUR COPIE CONFORME  
MAIRIE DE ROYAN, le 29 Octobre 1959  
Pr le Maire  
1<sup>er</sup> Adjoint Délégué,



*M. Matras*  
M. MATRAS